

## Charte

# CIGREF ET SYNTEC INFORMATIQUE

Le Cigref et le Syntec Informatique, associations professionnelles de référence dans le secteur des technologies de l'information décident d'unir leurs compétences et leurs efforts pour promouvoir l'usage des technologies et des systèmes d'information comme vecteur de création de valeur pour l'Entreprise.

Ensemble, le Cigref et le Syntec s'engagent à promouvoir les orientations suivantes auprès de leurs membres :

### ◆ **Connaissance des métiers**

Affirmer conjointement leurs aptitudes à connaître et à maîtriser l'évolution des différents métiers liés aux technologies de l'information ainsi que favoriser la mise en œuvre des moyens nécessaires pour assurer l'adéquation des offres aux besoins des entreprises.

### ◆ **Transparence**

Faire preuve en toutes circonstances d'une transparence dans la recherche de l'intérêt commun et la mise en place de solutions. Rédiger un guide de bonnes pratiques réciproques dans la relation client - fournisseur et favoriser la résolution des difficultés.

### ◆ **Impartialité**

Mettre en place des structures de recours en cas de litiges et en faire la promotion auprès de leurs adhérents.

### ◆ **Indépendance d'opinion et d'expression**

S'affirmer dans nos métiers respectifs comme les représentants légitimes et les porte-parole libres de nos professions.

### ◆ **Qualité**

Les systèmes d'information constituant un actif fondamental des entreprises, mettre en place un label de qualité Cigref-Syntec à partir de la définition, et du suivi d'indicateurs, facteurs de confiance et de progrès.

#### ◆ **Innovation**

Développer une vision prospective (et à long terme) de l'impact des systèmes et technologies de l'information sur l'Entreprise et la Société, base d'un développement pérenne et d'une modernisation sociale.

#### ◆ **Diffusion de l'information**

Faire respecter les intérêts et les droits de nos professions, tant en France que dans le monde. Faire connaître les progrès que chacun peut attendre de l'usage pertinent des technologies de l'information.

#### ◆ **Partage des connaissances**

Développer dans leurs rôles respectifs, et mettre en commun leurs expériences métiers et technologiques pour définir des standards et des règles de l'art de la profession et ainsi tendre vers l'excellence.

#### ◆ **Productivité**

Recommander l'utilisation de méthodes, procédures, et outils de mesure garants de la prédictibilité et de l'optimisation des coûts.

#### ◆ **Suivi**

Publier chaque année pour leurs membres, un bilan de la mise en œuvre de la Charte

Ensemble, en unissant leurs compétences et leurs maîtrises des technologies de l'information, le CIGREF et SYNTEC Informatique souhaitent ainsi optimiser leur contribution au développement de la Société de l'Information.

Paris, le 24 février 2003

**Jean-Pierre CORNIOU**  
Président  
CIGREF

**François DUFAUX**  
Président  
Syntec Informatique

